

Avis

Avis

Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
(L.R.Q., c. E-12.01)

Habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables — Plans dressés

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 13 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, qu'ont été dressés les plans des habitats des espèces floristiques menacées ou vulnérables énumérés à l'annexe du présent avis et identifiés à l'article 7 du Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, qui a été modifié par le décret numéro 1299-2011 du 14 décembre 2011.

Copie des plans de chacun des habitats floristiques peut être obtenue, sur paiement des frais, en s'adressant par écrit à M. Patrick Beauchesne, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 21, Québec (Québec) G1R 5V7, ou par téléphone au numéro 418 521-3907, poste 4783, par courriel à patrick.beauchesne@mddep.gouv.qc.ca ou encore par télécopieur au numéro 418 646-6169.

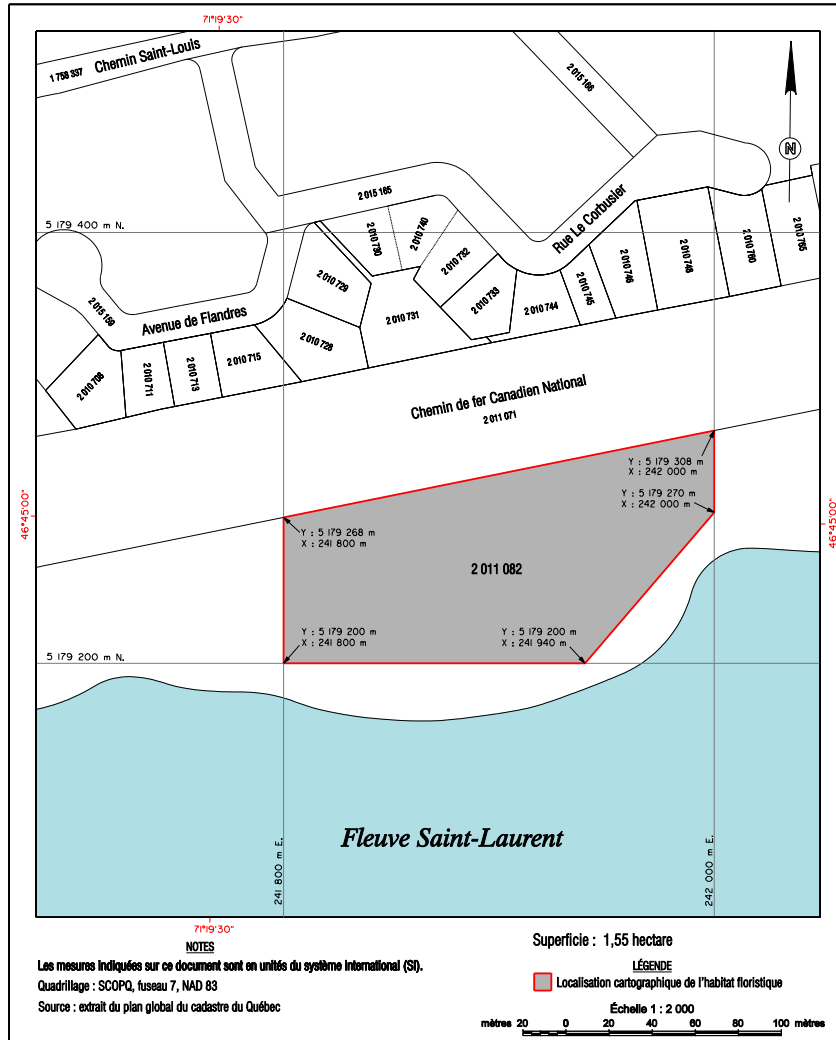
La sous-ministre,
DIANE JEAN

ANNEXE

LISTE DES TROIS HABITATS FLORISTIQUES, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, DANS L'ORDRE NUMÉRIQUE CROISSANT

N ^o	Espèce (n ^o d'occurrence)	Région administrative	MRC	Municipalité ¹	Tenure	Nom des habitats	Superficie (ha)	Minutes
1	Carmantine d'Amérique (3502), Cézarde penchée (6003)	(13) Laval et (14) Lanaudière	Hors M.R.C et Les Moulins	Laval, V et Terrebonne, V	Publique	Habitat floristique de la Rivière- des-Mille-Îles	262,43	562
2	Gaylussaquier de Bigelow (4679)	(11) Gaspésie-Îles- de-la-Madeleine	Hors M.R.C.	Les-Îles-de- la-Madeleine, M	Publique	Habitat floristique de la Tourbière-de- L'Anse-à-la-Cabane	8,98	2205
3	Cypripède tête- de-bélier (7937)	(03) Capitale Nationale	Hors M.R.C.	Québec, V	Publique	Habitat floristique du Parc-de-la- Plage-Jacques-Cartier	1,55	555
TOTAL							272,96	

1 M : Municipalité, V : Ville



Habitat floristique du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier		Développement durable, Environnement et Parcs Québec	
Espèce : cypripède tête-de-bélier (<i>Cypripedium arietinum</i>)		Signé à Québec, le 25 janvier 2007	
Cadastre du Québec Circ. foncière : Québec Municipalité : ville de Québec M.R.C. : hors M.R.C. Communauté métropolitaine : Québec Région administrative : Capitale-Nationale		Minute : 555 Par : ORIGINAL SIGNÉ Denis Fiset arpenteur-géomètre Centre d'expertise hydrique du Québec	
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec N ^o d'occurrence : 7937		Dossier : 5142-02-04 L.R.Q., c. E-12.01, a. 14	
Fait conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)		L'original de ce document est conservé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	

Habitat floristique de la Rivière-des-Mille-Îles

Espaces : armoiries d'Amérique (Amérique américaine)
 Habitats périodiques (Cohortas armatus)
 Superficie (occurrences S002) : 262,189 hectares
 Superficie (occurrences 0003) : 0,155 hectare
 Superficie totale : 262,343 hectares

LEGENDE
 Localisation cartographique de l'habitat floristique
 Limite municipale

NOTES
 La ligne des habitats avec les symboles est affichée dans le Polygone de protection des rives, du littoral et des collines (PRL) et est inscrite en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.Q., c. O-2, s. 2.1).
 Les mesures indiquées sur ce document sont en unités du système international (SI).
 Quadrillage : SCQPL, feuillet 6, M40 083
 Source : plan global du cadastre du Québec et carte cadastrale produite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, feuille 31172-2010-0302

Cadastre du Québec : Laval, Terrebonne et L'Assomption
 Cirs, landiers : Ville de Laval et Ville de Terrebonne
 Municipalités : Laval et Les Moulins
 M.R.C. : Communauté métropolitaine : Montréal
 Régions administratives : Laval et La Capitale
 Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
 N^o d'occurrence : S002 et 0003

Fait conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)

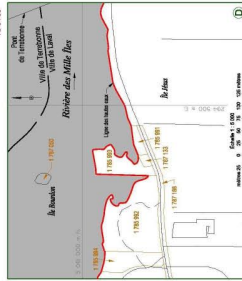
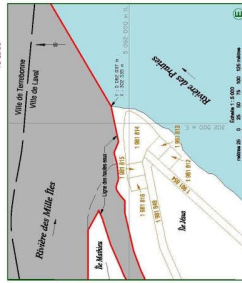
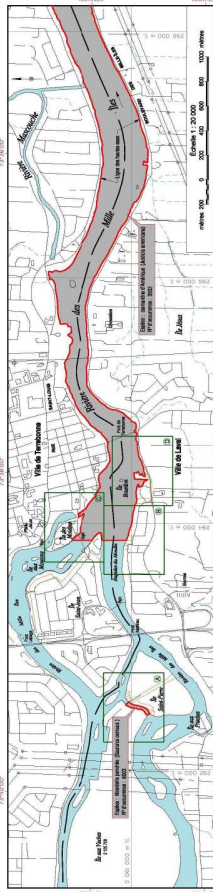
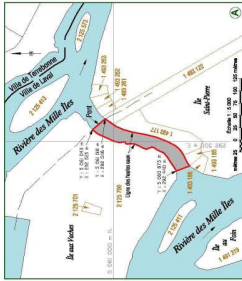
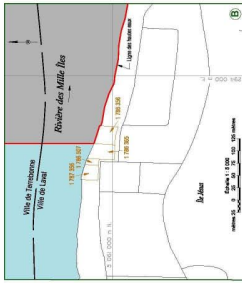
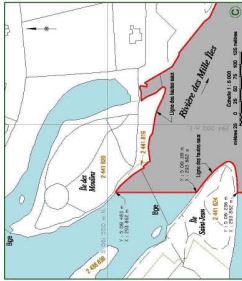


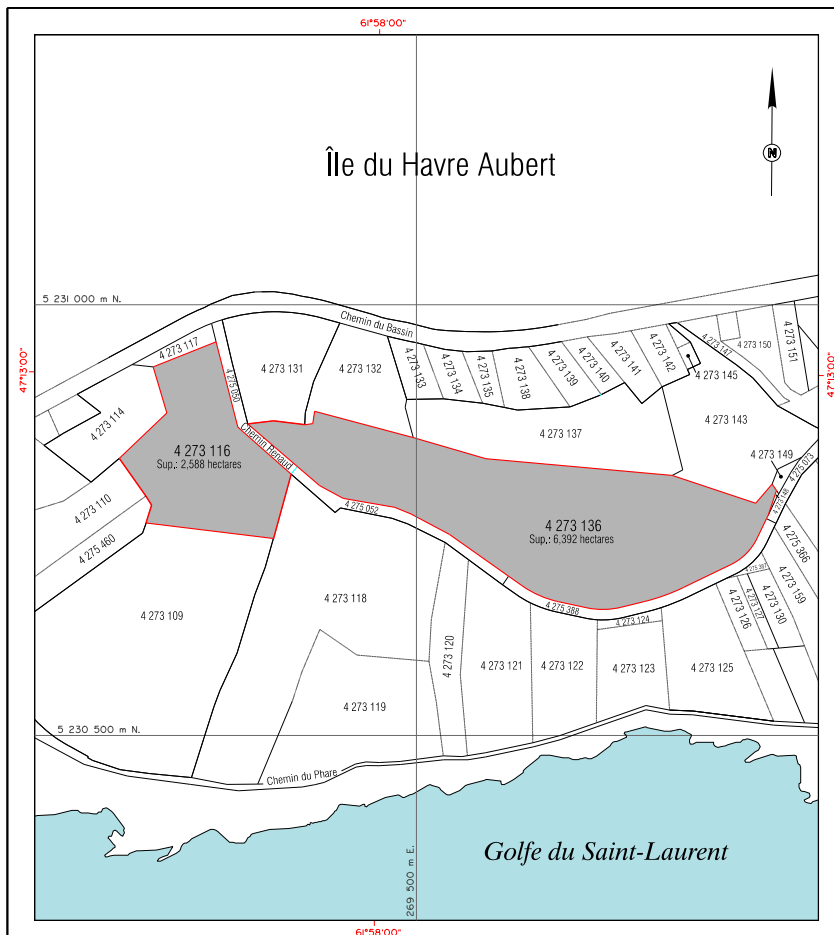
Ministre : 992
 Signé à Québec, le 8 septembre 2010

ORIGINAL SIGNÉ
 Directeur général
 Centre d'expertise scientifique du Québec

Dossier : 3142-02-04
 L.E.L., c. E-1201, s. 14

L'original de ce document est conservé au Centre d'expertise scientifique du Développement durable, de l'Environnement et des Forêts.





NOTES
 Les mesures indiquées sur ce document sont en unités du système International (SI).
 Quadrillage : SCOPQ, fuseau 4, NAD 83
 Source : carte topographique produite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, feuillet 11N04-200-0201

Superficie totale : 8,980 hectares

LÉGENDE
 Localisation cartographique de l'habitat floristique

Échelle 1 : 5 000
 mètres 50 0 50 100 150 200 250 mètres

Habitat floristique de la Tourbière-de-L'Anse-à-la-Cabane		Développement durable, Environnement et Parcs Québec	
Espèce : gaylussaquier de Bigelow (<i>Gaylussacia bigeloviana</i>)		Signé à Québec, le 13 mars 2012	
Cadastre : du Québec	Circ. foncière : Îles-de-la-Madeleine	Par : ORIGINAL SIGNÉ Ronald Éthier arpenteur-géomètre Centre d'expertise hydrique du Québec	
Municipalité : Les Îles-de-la-Madeleine	M.R.C. : hors M.R.C.		
Région administrative : Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine		Dossier : 5142-02-04	L.R.Q., c. E-12.01, a. 14
Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec N ^o d'occurrence : 4679		L'original de ce document est conservé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.	
Fait conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)			